

**COMPTE RENDU DES AFFAIRES SOUMISES A DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2019**

Présents : MM. VALLON, VARACCA, LATTIER, GREGOIRE, JULIEN, BOINOT, ORMILLIEN, PRALY, CALLEJA, FOREST, VIOSSAT, PODEVIN, HOHL
Mmes BEGOT, BENOIT, BONHOMME, FOUR, BLANC, RACHON, BONNET, ABATTU, SIBEUD, MILLOT
Excusés : M. PRALY (pouvoir à M. AUBERT), Mmes CHAPON, PERROT, ACHIN-CHARBONNEL (pouvoir à Mme SIBEUD)
Secrétaire de séance : M. Henri VARACCA

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 18 février 2019

2/ Approbation du compte administratif et affectation des résultats 2018 et décision modificative au budget principal 2019

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal en concordance avec le compte de gestion remis par le Comptable du Trésor.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		133 265,70		294 168,30	-	427 434,00
Opérations de l'exercice	2 327 701,10	2 534 387,90	2 119 900,36	3 095 364,04	4 447 601,46	5 629 751,94
Totaux	2 327 701,10	2 667 653,60	2 119 900,36	3 389 532,34	4 447 601,46	6 057 185,94
Résultat de clôture		339 952,50		1 269 631,98		1 609 584,48

Besoin de financement		
Excédent de financement	1 269 631,98	
Restes à réaliser	1 548 500,00	283 951,00
Besoin de financement		
Excédent de financement des restes à réaliser	1 264 549,00	
Besoin total de financement		
Excédent total de financement	5 082,98	

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 en concordance avec le compte de gestion. Le Maire propose ensuite d'affecter la somme de 339 952,50 euros correspondant à l'excédent de fonctionnement au compte 002 et de prévoir le financement des restes à réaliser et de nouveaux investissements par le biais d'une décision modificative intégrant les décisions précédentes :

Fonctionnement Dépenses		
6811-020 Dotation aux amortissements	+	3 200,00 €
023 - Virement section investissement	+	336 752,50 €
TOTAL	+	339 952,50 €
Fonctionnement Recettes		
002 – Excédent antérieur reporté	+	339 952,50 €
TOTAL	+	339 952,50 €

Investissement Dépenses

21571-823 pg 10 Matériel services techniques	+	22 000,00 €
2184-212 pg 16 Ecoles	+	4 000,00 €
2138-020 pg 21 Montée du Paradis	+	15 000,00 €
2188-251 pg 22 Restaurant scolaire de Montélier	+	8 000,00 €
2315-251 pg 22 Restaurant scolaire de Montélier	+	10 000,00 €
458101-822 pg 44 Voirie	+	17 140,00 €
2315-822 pg 44 Voirie	+	60 000,00 €
2315-412 pg 49 Complexe sportif	+	8 000,00 €
27638-020 Autres créances immobilisées	+	205 978,46 €

Reste à réaliser 2018

2158-823 pg 10 Matériel service technique	+	2 500,00 €
2152-020 pg 11 Signalétique	+	15 000,00 €
2152-821 pg 11 Signalétique	+	20 000,00 €
2315-212 pg 16 Ecoles	+	20 000,00 €
2041582-824 pg 20 Enfouissement	+	81 200,00 €
2132-71 pg 21 Divers bâtiments	+	35 700,00 €
21318-213 pg 22 Restaurant scolaire de Montélier	+	2 500,00 €
2188-324 pg 24 Cimetières	+	3 100,00 €
2188-026 pg 24 Cimetières	+	14 300,00 €
2313-411 pg 26 Gymnase	+	665 300,00 €
2183-321 pg 31 Bibliothèque	+	640,00 €
2188-520 pg 32 Les Passereaux	+	14 120,00 €
2188-3 pg 37 Centre d'animation	+	3 840,00 €
2188-43 pg 43 Eglise de Montélier	+	3 000,00 €
458101-020 pg 44 Voirie	+	4 100,00 €
2188-020 pg 47 Mairie	+	6 600,00 €
2313-414 pg 49 Complexe sportif	+	167 100,00 €
2315-251 pg 53 Restau. scolaire Fauconnières	+	2 500,00 €
2188-823 pg 54 Square des Lys	+	4 300,00 €
2188-414 pg 56 Maison des Associations	+	12 000,00 €
2313-7 pg 57 Commerce Fauconnières	+	295 700,00 €
2315-113 pg 58 DECI	+	175 000,00 €

TOTAL + **1 898 618,46 €**

Investissement recettes

021 - Virement de la section fonctionnement	+	336 752,50 €
001- Solde d'exécution d'investissement reporté	+	1 269 631,98 €
28132 - 020 Dotation aux amortissements	+	3 200,00 €

Reste à encaisser 2018 :

2041582-824 pg 20 Enfouissement lignes	+	23 100,00 €
1321-020 pg 21 Divers bâtiments	+	1 250,00 €
1321-823 pg 21 Divers bâtiments	+	360,00 €
1321-324 pg 24 Cimetières	+	600,00 €
1321-026 pg 24 Cimetières	+	1 400,00 €
1321-411 pg 26 Gymnase	+	25 000,00 €
1323-411 pg 26 Gymnase	+	34 500,00 €
1341-321 pg 31 Bibliothèque	+	550,00 €
1321-520 pg 32 Les Passereaux	+	3 125,00 €
1321-33 pg 37 Centre d'animation	+	900,00 €
1321-020 pg 43 Eglise de Montélier	+	625,00 €
1321-822 pg 44 Voirie	+	3 125,00 €
1321-422 pg 45 Jardin Sémaphore	+	625,00 €
1321-020 pg 47 Mairie	+	1 500,00 €
1323-414 pg 49 Complexe sportif	+	21 651,00 €
1321-823 pg 54 Square des Lys	+	200,00 €
1321-414 pg 56 Maison des associations	+	2 500,00 €

1321-7 pg 57 Commerce Fauconnières	+	10 000,00 €
1322-7 pg 57 Commerce Fauconnières	+	91 100,00 €
1321-113 pg 58 DECI	+	61 840,00 €

TOTAL	+	1 898 618,46 €

Le Conseil Municipal approuve cette décision à l'unanimité.

3/ Remboursement de franchise à la Poste

Monsieur le Maire fait part d'un sinistre (dégât des eaux) subi par la Poste courant 2018 dont l'origine provenait de l'appartement situé au 1^{er} étage appartenant à la commune.

La Poste ayant été indemnisée par l'assureur de la commune à hauteur du coût du sinistre défalqué de la franchise, il convient à la commune de verser à la Poste le montant de la franchise soit 850 euros. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de reverser à la Poste le montant de la franchise relative à ce sinistre.

4/ Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet et création d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 26/35èmes

Suite à la demande de mutation d'un adjoint administratif principal 2^{ème} classe sur un poste à temps complet, qui exerce depuis plusieurs mois ses missions à 85% pour convenances personnelles, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet à compter du 01/04/2019 et de créer un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à 26/35èmes dès le 01/03/2019 pour permettre la transmission des informations nécessaires à l'exercice des missions.

5/ Subvention à la Prévention Routière et à Chabeuil Aide et Partage

La commune verse chaque année une subvention à l'association Prévention Routière qui contribue à l'éducation routière des enfants des classes de CM2 de Montélier et Fauconnières.

La commune accorde également annuellement à Chabeuil Aide et Partage une subvention qui participe au financement de l'aide alimentaire qu'elle verse aux personnes en situation de précarité.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de verser une subvention d'un montant respectif de 130 et 3 000 euros à l'association Prévention Routière et à Chabeuil Aide et Partage pour l'année 2019.

6/ Avis sur le projet de SAGE

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Bas Dauphiné Plaine de Valence est la feuille de route pour la gestion des ressources en eau de notre territoire.

Le projet de SAGE a été approuvé le 18 décembre dernier par la Commission Locale de l'Eau qui réunit des élus, des usagers de l'eau et les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal donne à l'unanimité un avis favorable sur le projet de SAGE.

7/ Convention pour une servitude de passage de ligne électrique avenue du Vercors

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de signer une convention de servitude pour permettre l'alimentation électrique en souterrain des résidences La Clé des Songes et L'Orée des Bois sur les parcelles cadastrées section H n°162, 1160 et 1175.

8/ Décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal

M. le Maire fait part au Conseil Municipal des décisions qu'il a prises en vertu des délégations accordées par le Conseil Municipal :

- décision du 04/03/2019 fixant les tarifs du festival Montélier fait son Pestacle
- décision du 08/03/2019 désignant Me Fiat en défense de la commune dans le cadre de la requête de plein contentieux reçue de M. Marconnet le 09/01/2019.

9/ Questions diverses

Le Maire,

Bernard VALLON

